

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 7 juillet 2023****CONVOCATION**

Date : 30 juin 2023

Affichée le : 30 juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

Pouvoirs : 6

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

Jeudi 13 juillet 2023

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

17 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi sept juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – M. François RAMPON – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.

Absents représentés

M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL

M. Gérard BRUNEL..... Pouvoir à M. Joël MOREAU

M. Michel GINOUX Pouvoir à Mme Agnès TELLIER

Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON..... Pouvoir à Mme Aurélie PROCOPPE

Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H

Mme Claudine MULLER..... Pouvoir à M. Edwin LEGRIS

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-07-09

OBJET : AVENANT À LA CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°2021-12-21 du Conseil Municipal du 16 décembre 2021, autorisant la signature d'une convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat pour une durée de 3 ans, signée le 4 février 2022.

Considérant que cette convention a amélioré les échanges d'informations entre la gendarmerie et la police municipale.

Considérant que la perspective d'une mise à disposition d'agents de police municipale entre les villes de L'Isle-Adam et de Parmain entraîne l'obligation de modifier cette convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat.

Considérant qu'il est donc nécessaire d'établir un avenant indiquant les lieux et la nature des nouvelles missions confiées aux agents de la police municipale de L'Isle-Adam, ainsi que les modalités d'usages de leurs équipements individuels de protection.

Considérant que le projet d'avenant est annexé au présent rapport.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** les termes du projet d'avenant à la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'état.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT